



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Retraites et Covid-19 : point de situation

Séance plénière du COR

11 juin 2020

Un premier bilan qui sera approfondi au 2nd semestre

- Du fait des incertitudes provoquées par la crise sanitaire et économique, le COR n'a pas été en mesure, comme chaque année, d'établir en juin un rapport sur la situation du système de retraite.
- Lors de la séance du 11 juin, des premiers éléments permettant d'apprécier l'impact de la crise sur le système de retraite ont été présentés aux membres du COR.
- Ces éléments, préparés par le Secrétariat Général du COR, doivent être lus en prenant en compte les fortes incertitudes sanitaires et économiques de la période actuelle.
- Ils n'engagent en rien les membres du COR. Bien que conscients des incertitudes des données présentées, ses membres ont souhaité que ces données soient publiées sur le site du COR pour fournir à tous des éléments de réflexion.
- Le COR envisage, si la situation le permet, de publier un rapport en novembre 2020 sur la situation du système de retraite.

Un premier bilan encore marqué par de très fortes incertitudes

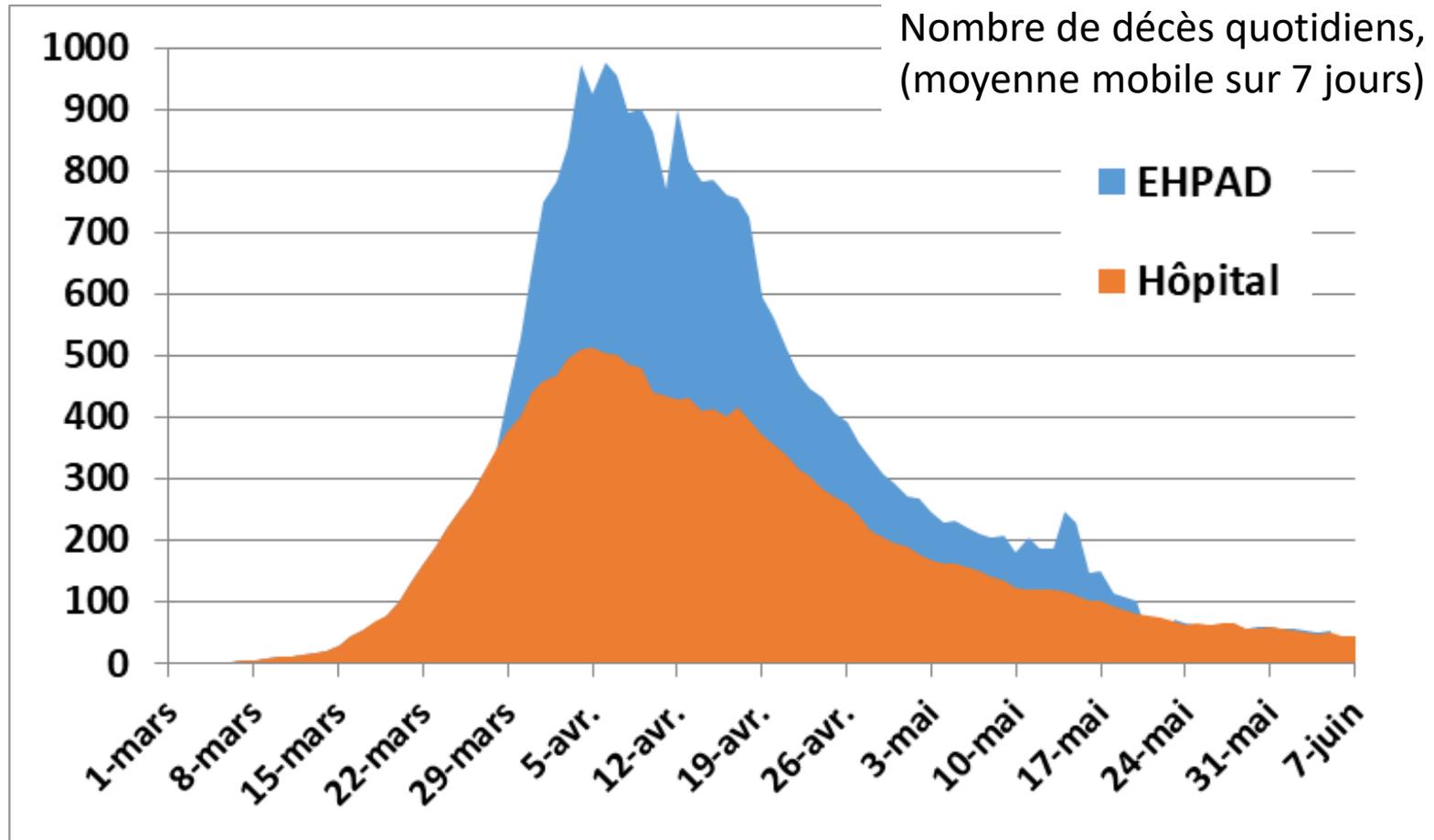
- Bilan statistique encore provisoire de la surmortalité liée à la crise sanitaire
- Fortes incertitudes sur le devenir de la maladie
- Des effets économiques encore très incertains sur 2020, notamment sur l'emploi et l'évolution des rémunérations
- Les comparaisons internationales sont rendues délicates, notamment parce que les statistiques peuvent perdre en partie de leur pertinence (*ex: chômage au sens du BIT*), être difficiles à collecter (*ex: prix*) ou encore répondre à des critères différents (*ex: mortalité*)

Sommaire

1. La surmortalité liée à la crise sanitaire
2. L'impact économique du confinement et de la reprise partielle de l'activité
3. La crise COVID-19 et la constitution des droits à retraite
4. Quelles conséquences pour les retraites en 2020 ?
5. Quelles mesures prises à l'international pour le système de retraite face à la crise sanitaire ?
6. Quelles évolutions envisageables après 2020 ?

La surmortalité liée à la crise sanitaire

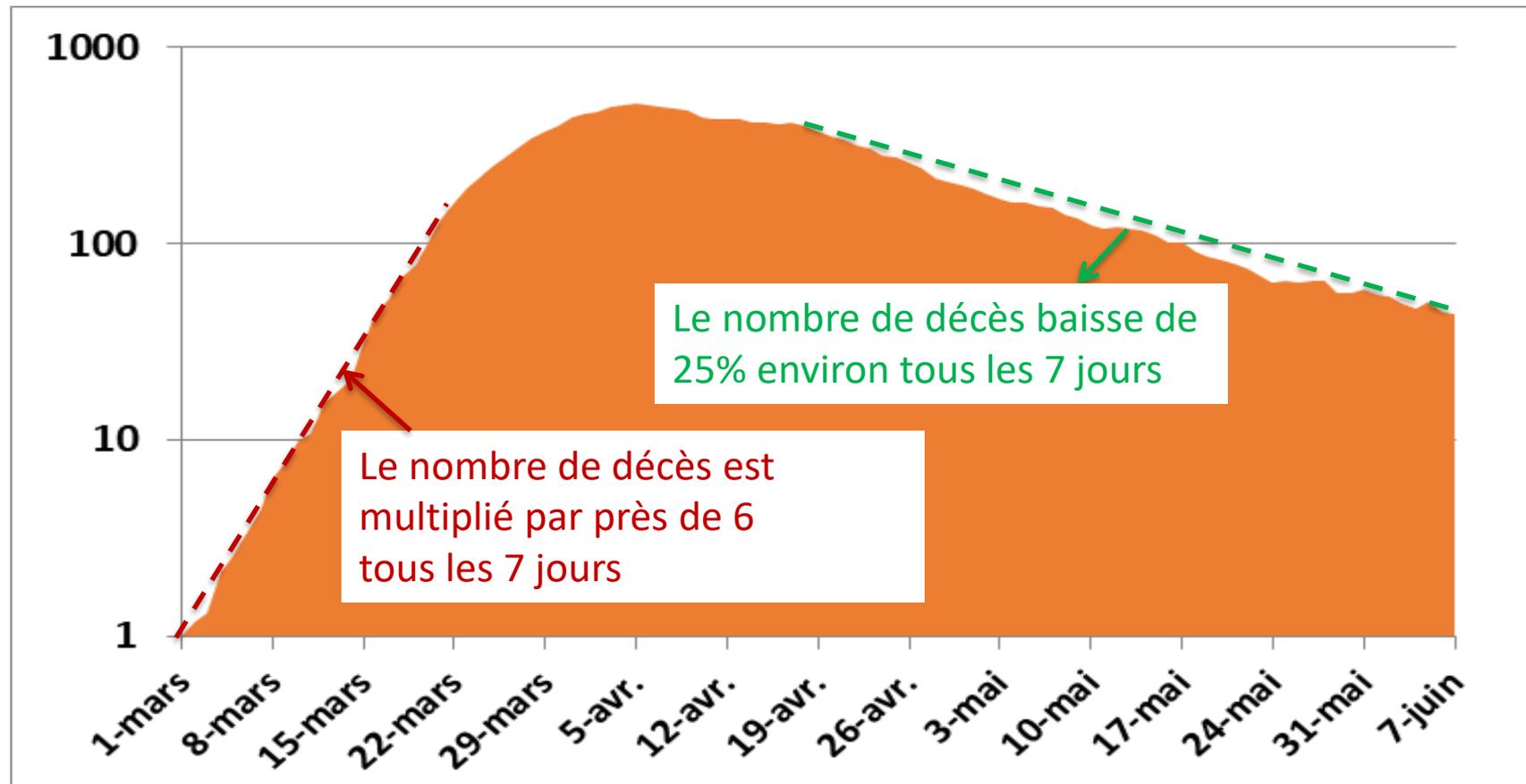
Santé Publique France : 29 200 décès liés à la covid-19 (au 8 juin), dont 18 850 en hôpital et 10 350 en EHPAD



Source : Santé Publique France, données obtenues via l'INED (base de données « La démographie des décès par COVID-19 »)

Santé Publique France : décès à l'hôpital (représentation avec une échelle logarithmique)

Nombre de décès quotidiens attribués à la covid-19 (moyenne mobile sur 7 jours)



Source : Santé Publique France, données obtenues via l'INED
(base de données « La démographie des décès par COVID-19 »)

Données de Santé Publique France

Avantages :

👉 Données quotidiennes disponibles rapidement

Inconvénients :

👉 Ignorent les décès en EHPAD avant le 1^{er} avril (et problème de fiabilité des données après le 18 mai)

👉 Ignorent les décès à domicile

Et bien sûr ne mesure que la mortalité directement attribuée à la covid-19

La mesure de la surmortalité par l'INSEE

L'INSEE recueille auprès des mairies (État civil) des données sur les décès quotidiens, **toutes causes confondues**

- possibilité d'estimer la **surmortalité** par différence entre le nombre de décès quotidiens en 2020 et en 2019

Données disponibles avec retard (environ 2 semaines) et **provisoires** (sous-estimation du nombre de décès récents)

- on présente ici des résultats corrigés de cette sous-estimation (*calculs SG-COR*)

La mesure de la surmortalité par l'INSEE (suite)

Evalue l'ensemble des effets directs et indirects de la crise sanitaire sur la mortalité :

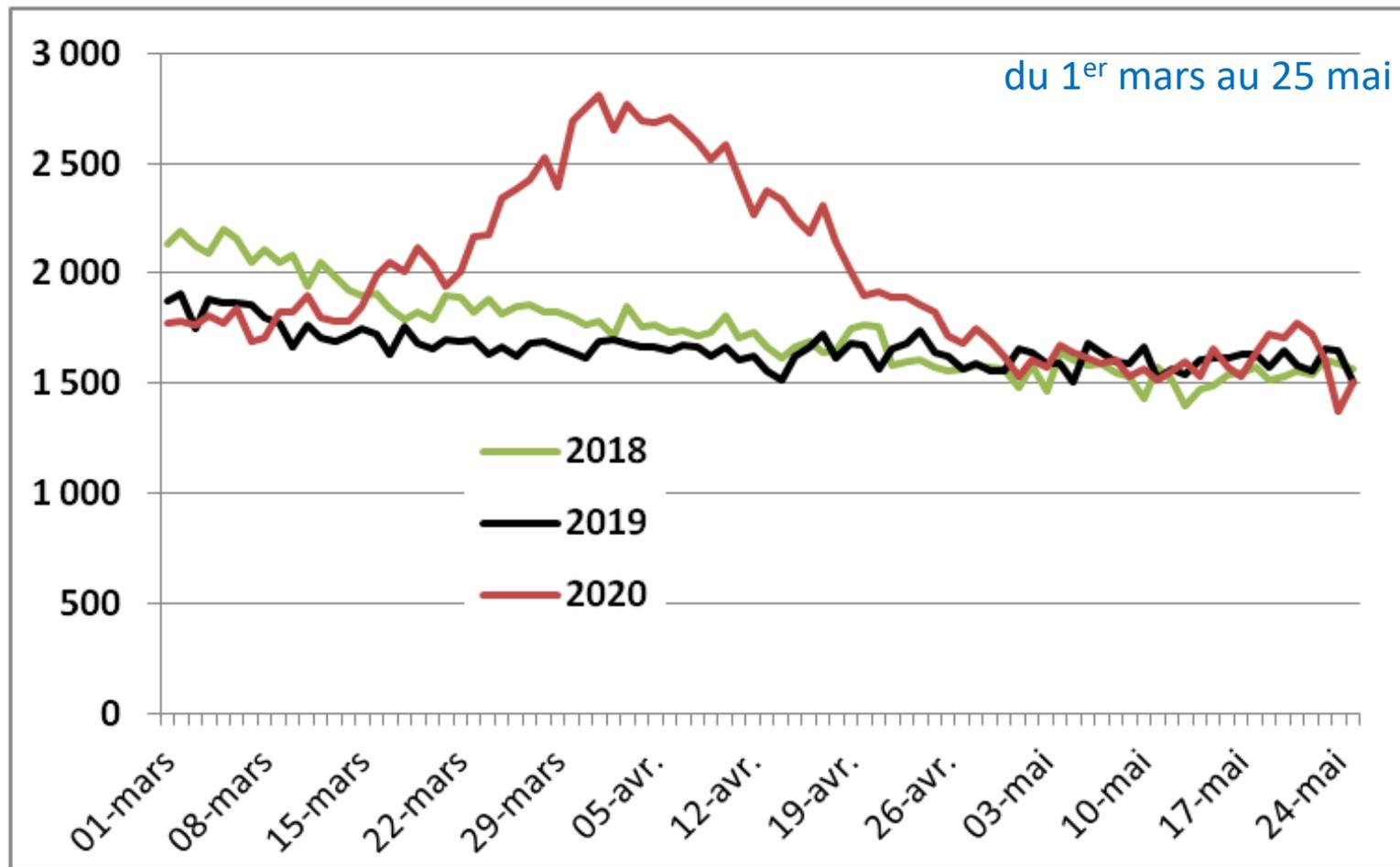
Surmortalité (N décès 2020 – N décès 2019)

= **Décès liés à la covid-19** (hôpital, EHPAD ou domicile)

+ **Surmortalité indirectement liée à la covid-19**
(autres pathologies moins bien prises en charge)

- **Sous-mortalité liée au confinement** (moins de grippes et autres virus saisonniers ; moins d'accidents de la route, du travail ou liés au sport ; moins de pollution)

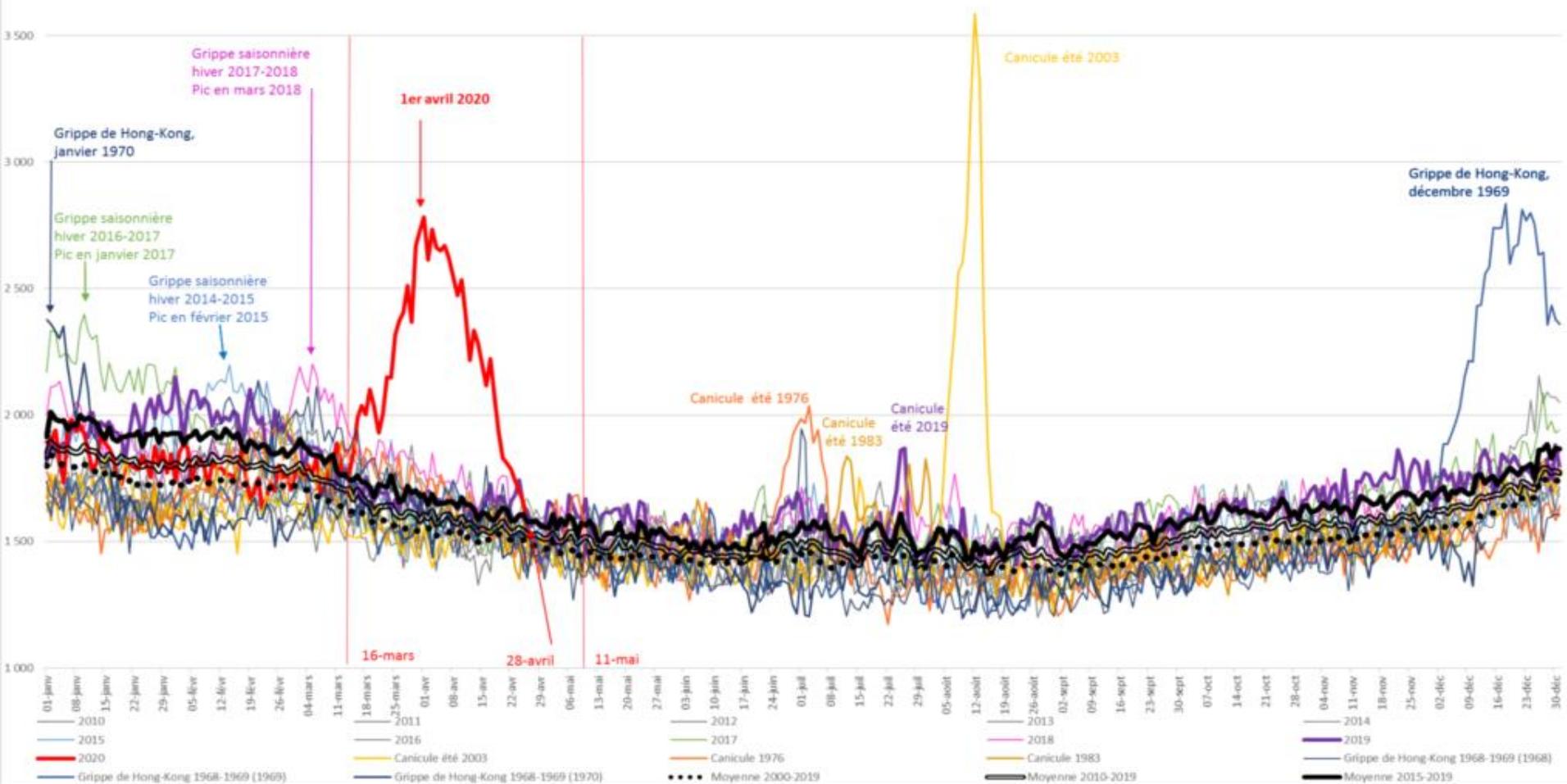
Nombre de décès quotidiens comparés en 2018, 2019 et 2020



Source : INSEE, État civil ; sous-estimation corrigée par le SG-COR

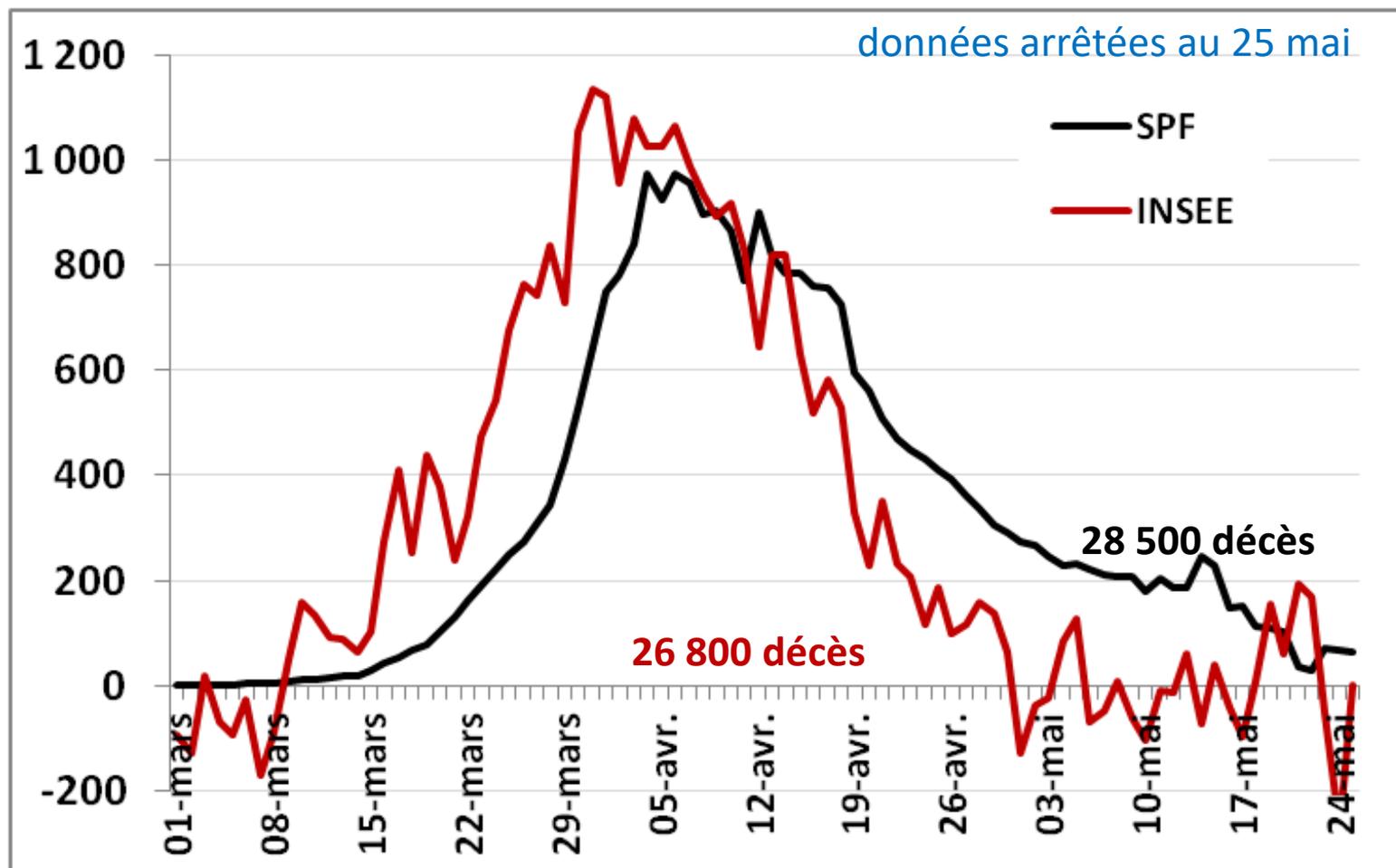
Comparaison avec les crises sanitaires antérieures

Décès quotidiens chaque année depuis 2010,
avec représentés les moyennes sur 5 ans (2015-2019), dix ans (2010-2019) et 20 ans (2000-2019)
et quelques épisodes marquants (canicule de l'été 2003, grippe de Hong Kong de décembre 1969...)



Source : A. Bayet, S. Le Minez, V. Roux, blog INSEE

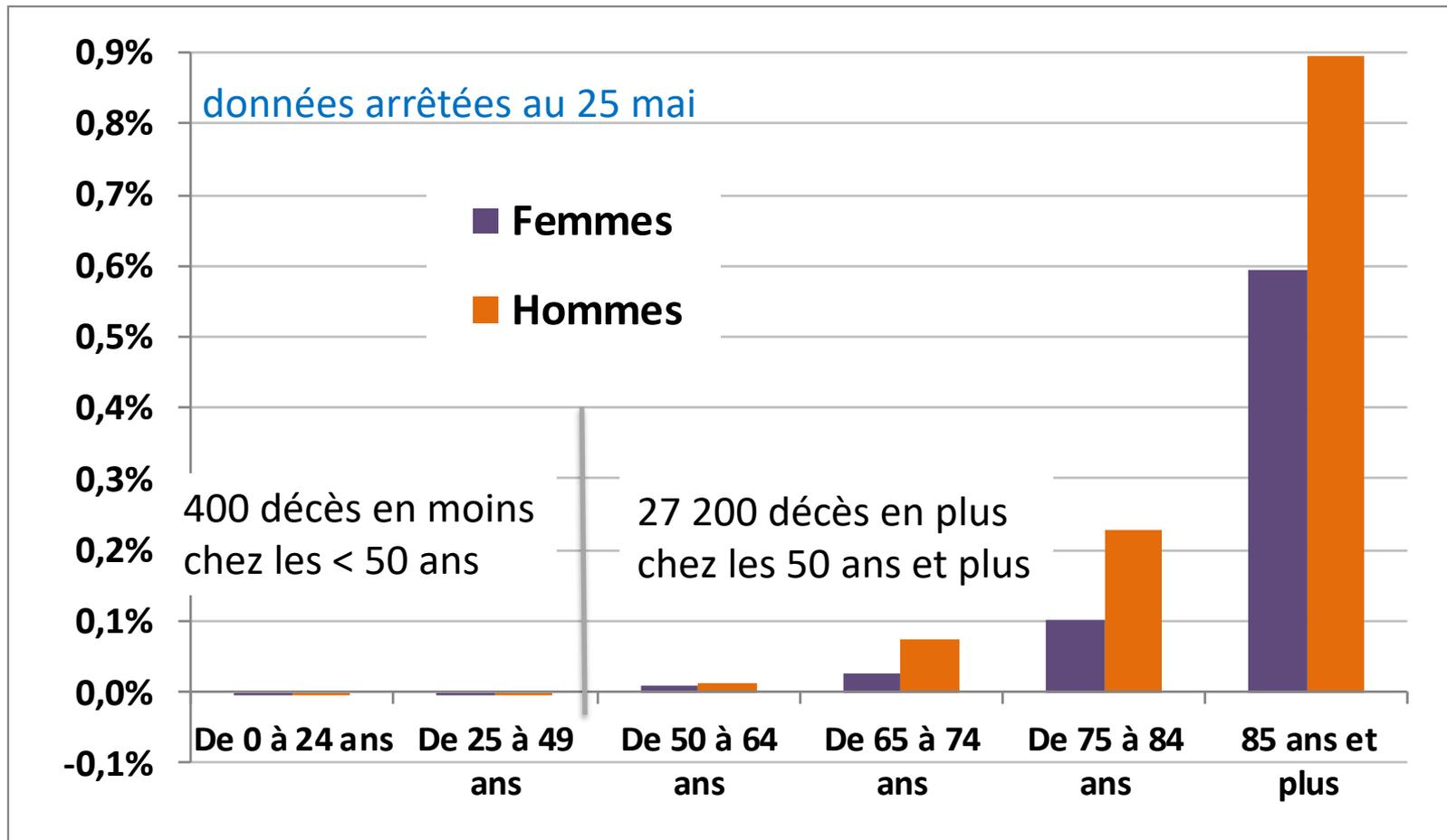
Surmortalité (mesurée à partir des données INSEE) comparée aux décès selon Santé Publique France



Source : INSEE, État civil ; sous-estimation corrigée par le SG-COR

Surmortalité selon l'âge : taux de décès par âge

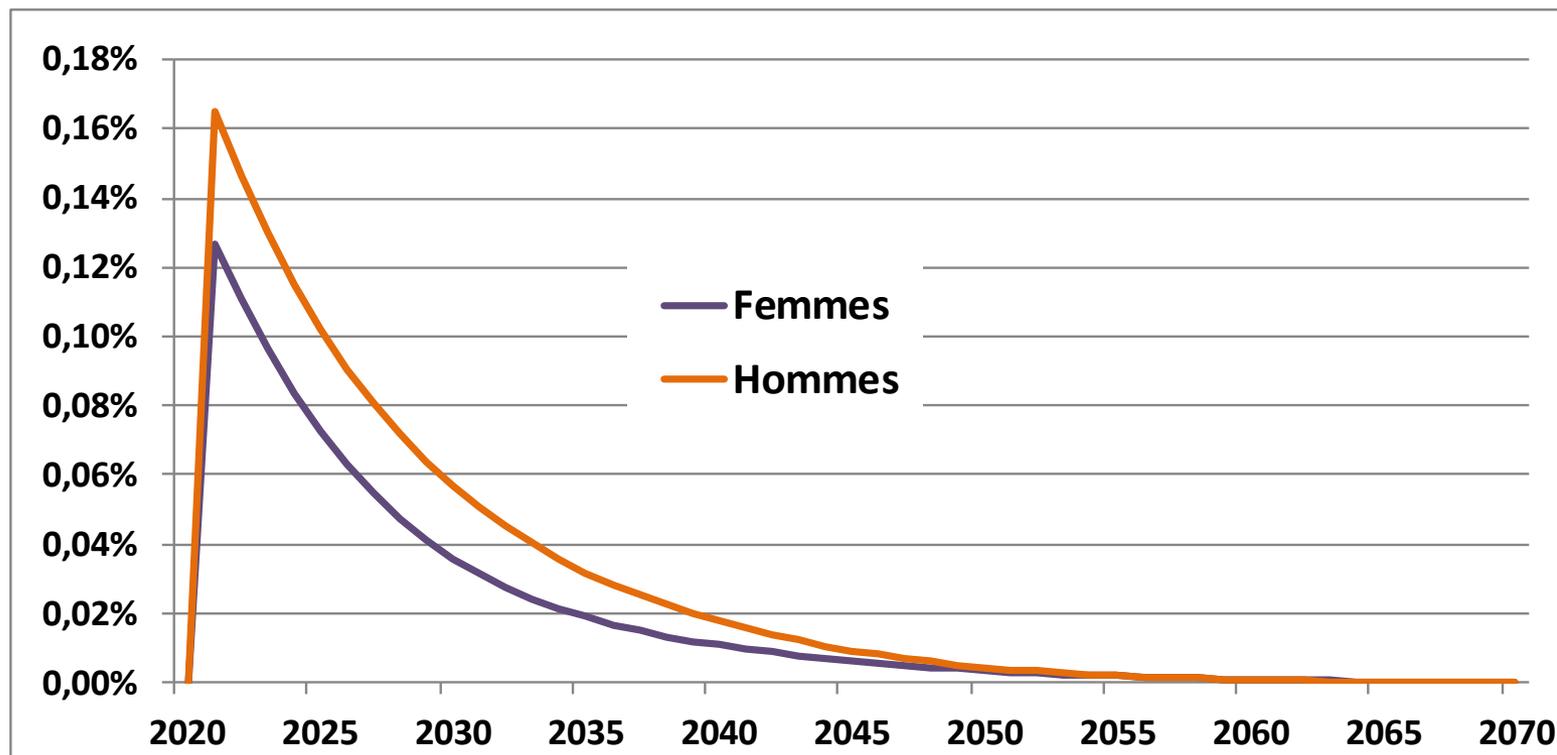
Nombre de décès supplémentaires rapporté à la population au 1^{er} janvier 2020



Source : INSEE, État civil ; sous-estimation corrigée par le SG-COR

Part de retraités disparus en projection

(sur la base de la surmortalité constatée au 25 mai)



Source : calculs SG-COR

Mesurer l'excès de mortalité en comparaison internationale

- Privilégier l'**indicateur d'excès de mortalité** (par rapport à l'année passée, ou une moyenne d'années passées) plutôt que l'indicateur du nombre de décès rapporté à la population totale ; permet :
 - d'éviter les erreurs de décompte (imputation à la Covid-19)
 - de prendre en compte les décès induits, ou évités, par la Covid-19
- Pays diversement affectés par la pandémie, en termes de calendrier, d'intensité, de présence de foyers infectieux
- Un invariant : la part des 65 ans et plus dans le nombre de décès Covid-19 est très élevée (de l'ordre de 80% et plus)

Un indicateur d'excès de mortalité en comparaison internationale

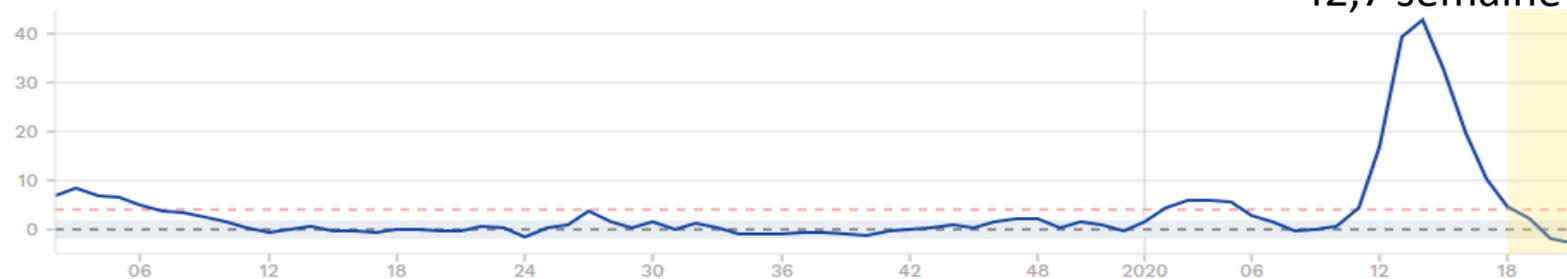
- Source de données en Europe (24 pays) : **EuroMOMO** (*European mortality monitoring*) qui compile les données hebdomadaires de décès
- On souhaiterait disposer de données brutes d'excès de mortalité mais **EuroMOMO ne publie pas de données pays par pays**, sur les excès de décès
- On dispose cependant d'un indicateur normalisé pays par pays qui rapporte l'excès du nombre de décès au cours d'une semaine donnée par rapport à la variabilité «moyenne» des décès au cours des 5 dernières années
- Cet indicateur (le Z-score) permet une mesure approchée de l'intensité de la surmortalité comparable entre les pays. Il est présenté pour les plus de 65 ans, soit dans tous les pays les personnes affectées par la surmortalité.

Guide de lecture des graphiques des trois diapositives suivantes

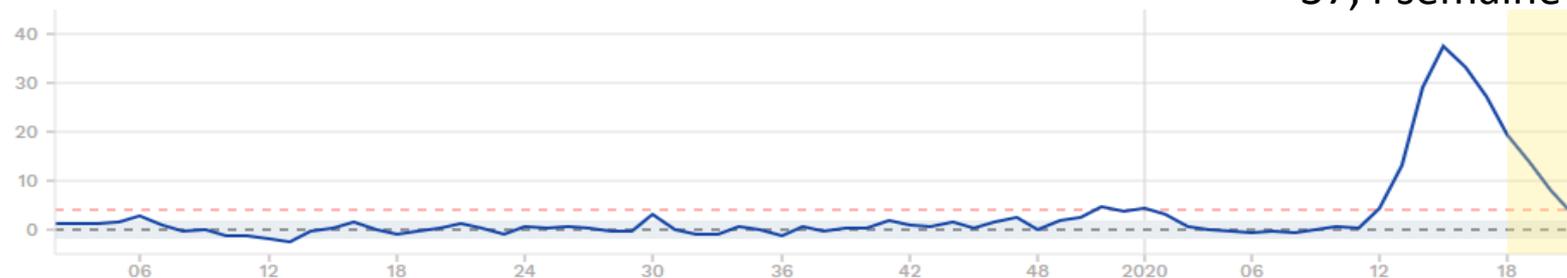
- En abscisse, figurent les semaines, du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 8 juin 2020, et en ordonnées, le Z-score
- La ligne en pointillé gris représente le Z-score nul. La bande bleu clair représente l'intervalle de confiance et la ligne en pointillé rouge le seuil à partir duquel on considère qu'il y a un excès de mortalité
- La zone en jaune à droite représente les données encore provisoires
- Les pays sont classés par « pic » de Z-score décroissant mais ce qui importe, c'est la surface totale sous la courbe, pour mesurer l'ampleur totale de l'excès de mortalité dans la durée
- Pour des comparaisons internationales de la démographie des décès par Covid-19, on peut se référer au [site de l'Ined](#)

L'excès de mortalité, pays à Z-score (65 ans et +) très élevés

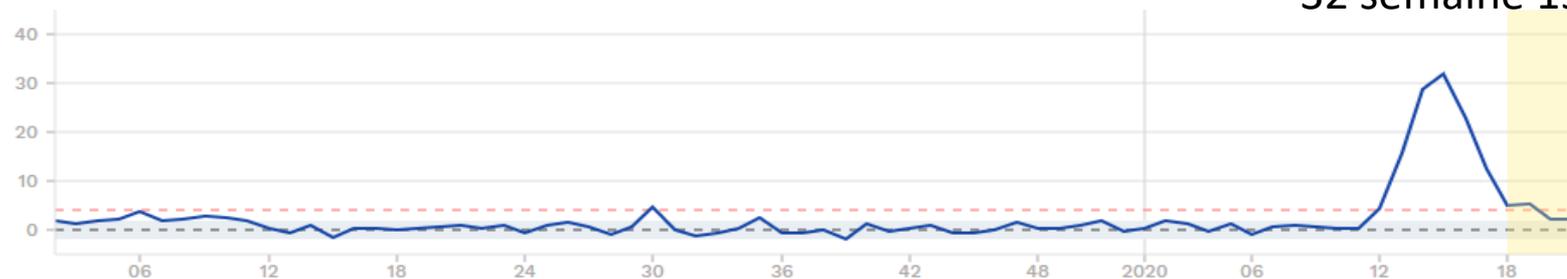
Spain



UK (England)



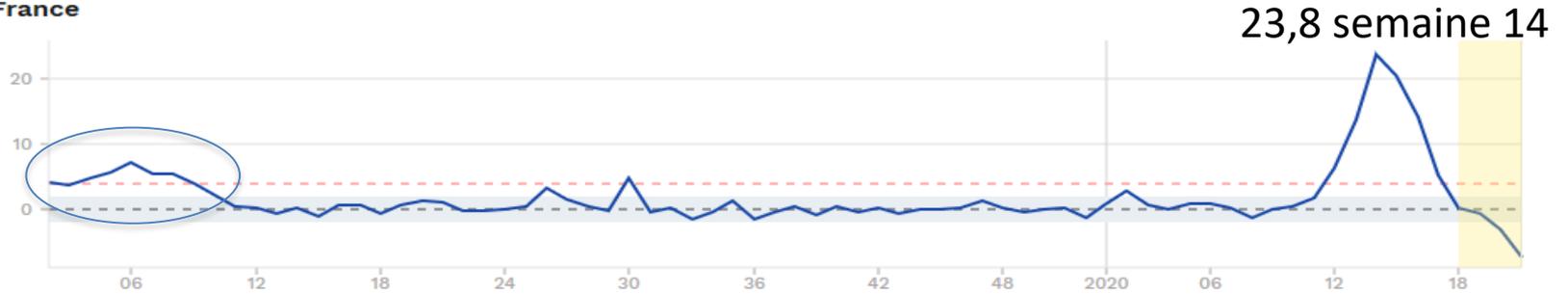
Belgium



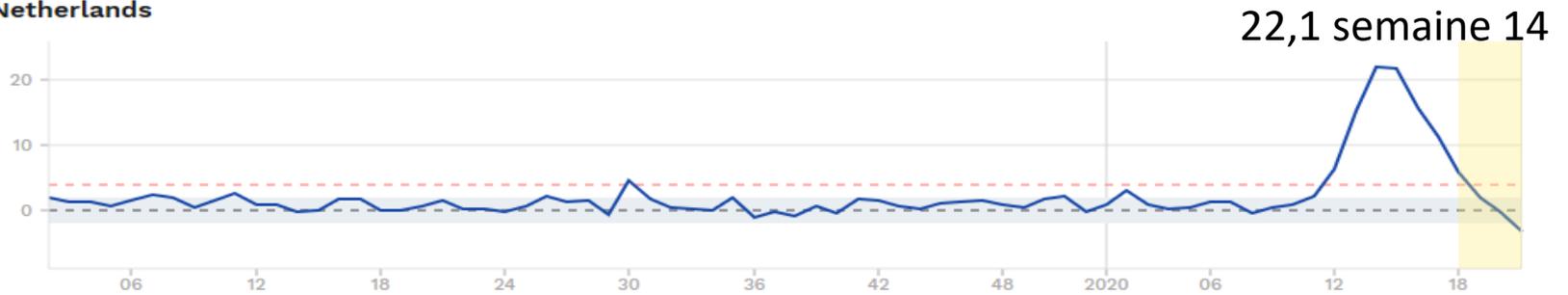
Source : [EuroMOMO](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?code=sdg_11_6_3), au 8 juin 2020

L'excès de mortalité, pays à Z-score (65 ans et +) modérés

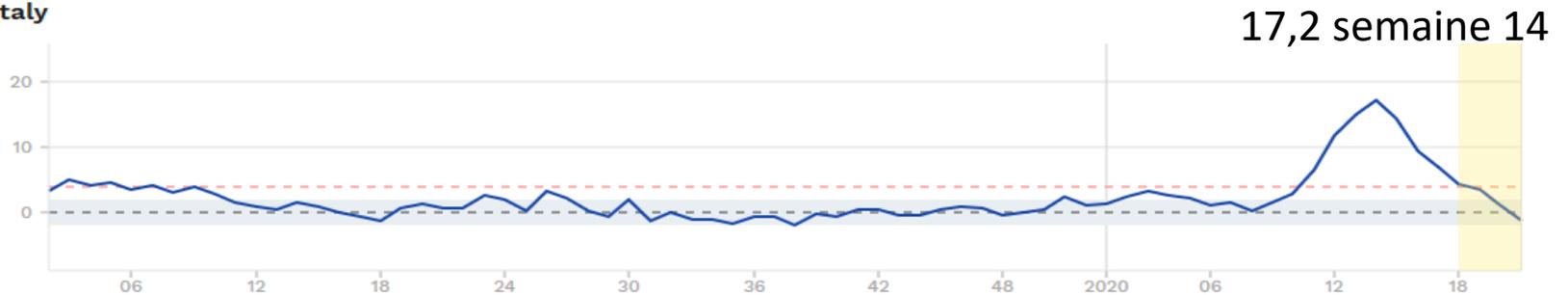
France



Netherlands



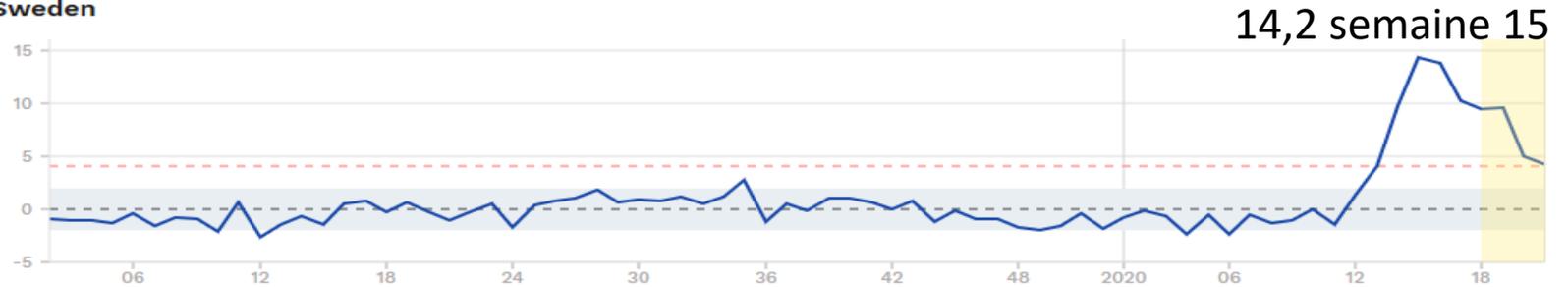
Italy



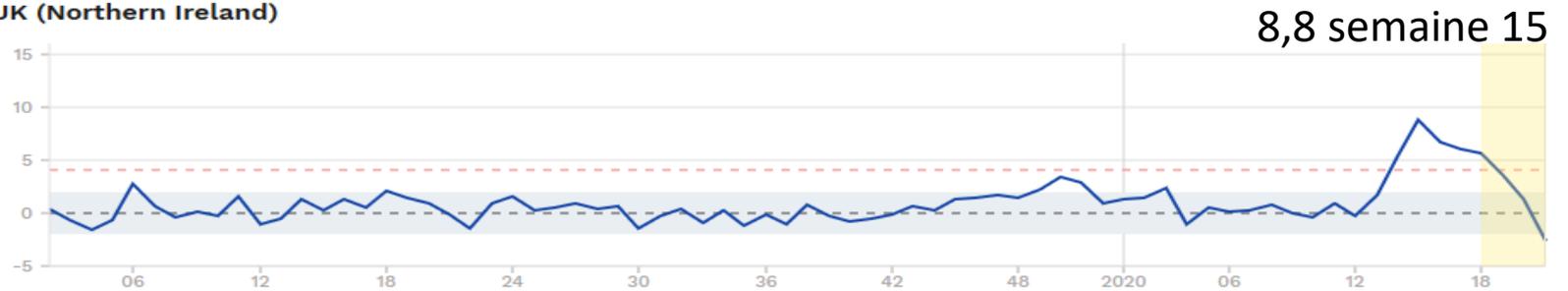
Source : [EuroMOMO](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table), au 8 juin 2020

L'excès de mortalité, pays à Z-score (65 ans et +) faibles

Sweden



UK (Northern Ireland)



Germany (Berlin)



Source : [EuroMOMO](#), au 8 juin 2020

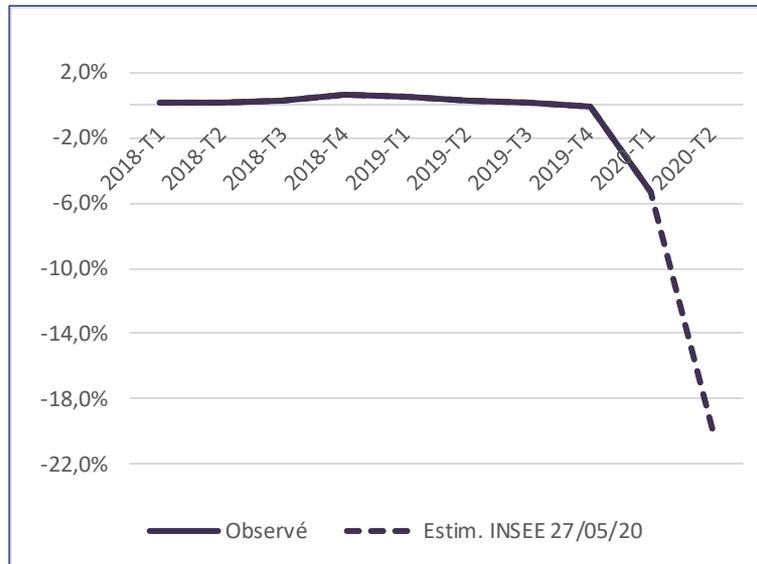
Éléments de contexte économique

Les anticipations à court terme pour les principaux indicateurs économiques

- Fort degré d'incertitude dans les projections pour 2020, 2021 et au-delà
- Pour 2020 :
 - Quel que soit le degré de confinement, baisse du PIB anticipée (y compris en Suède)
 - Corrélation positive entre sévérité du confinement et baisse projetée de la croissance du PIB
- Pour tous les pays :
 - Anticipation d'un rebond de croissance en 2021, mais sans rattrapage total de la perte de PIB de 2020
 - Pas d'anticipation d'inflation sévère, ni en 2020 ni en 2021

En France, une mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie

PIB trimestriel (en volume)

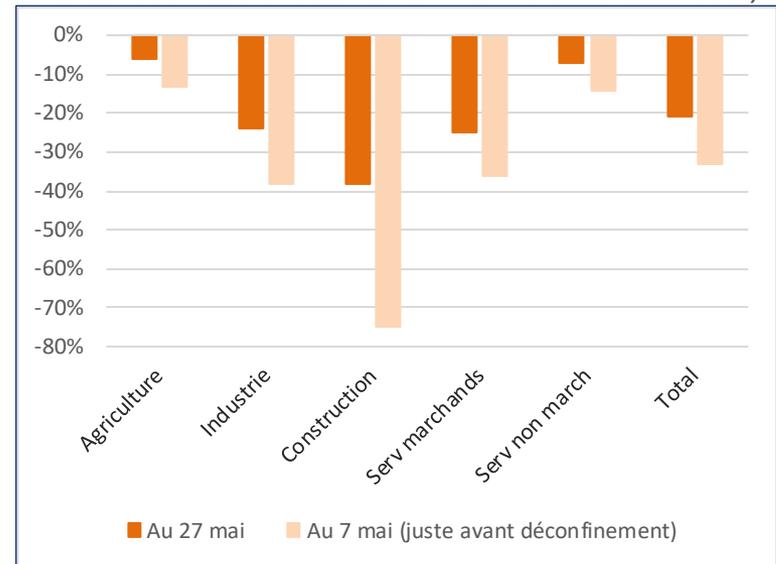


Au premier trimestre 2020, le PIB en volume baisserait de 5,3 % par rapport au T12019 du fait du repli de la consommation des ménages (-5,6 %) et surtout de l'investissement (-10,5 %).

Au deuxième trimestre, le PIB diminuerait environ de 20 % par rapport au T22019 selon les dernières estimations de l'INSEE (point de conjoncture du 27 mai).

Source : INSEE

Estimation de la perte d'activité hebdomadaire
(écart entre l'activité économique estimée la semaine du 27 mai et l'activité d'une semaine « normale » à cette date)



Au 27 mai, l'activité économique serait inférieure de 21 % par rapport à une situation « normale » (10 points de mieux par rapport à l'estimation du 7 mai), même si la reprise apparaît graduelle. Cette perte est particulièrement forte dans l'industrie et la construction.

Au final, l'activité économique en juin pourrait être de 14 % inférieure à la normale (après -25 % en mai et -35 % en en avril).

Une mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie

Hypothèses de court terme de croissance effective

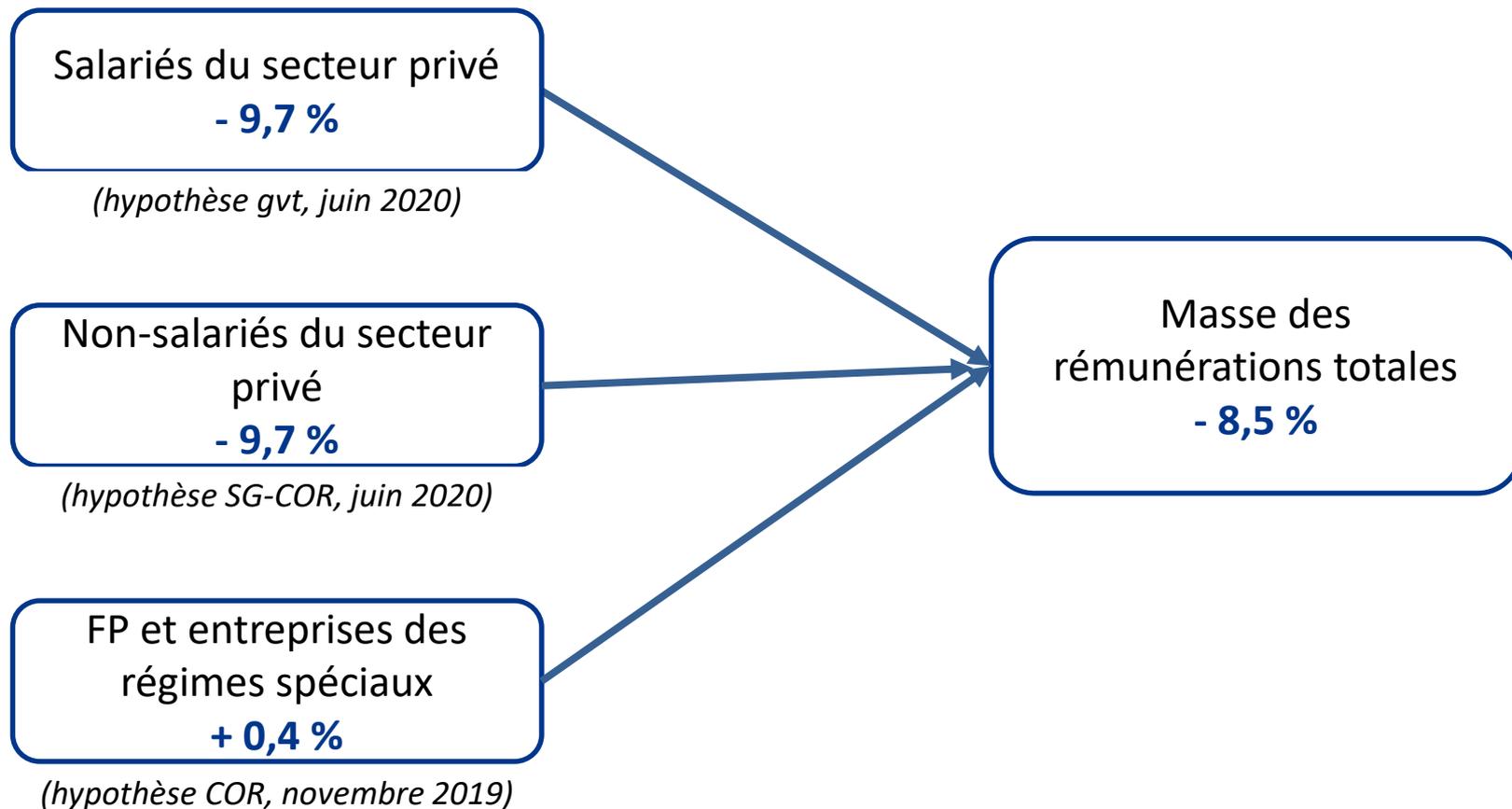
En volume		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
INSEE, comptes nationaux Mai 2020	Croissance effective	1,1%	2,3%	1,8%	1,5%			
Dernières prévisions gouvernementales Juin 2020	Croissance effective					-11,0%	ND	ND

En nominal, le PIB baisserait de 9,7 % en 2020

Sources : gouvernement et INSEE, comptes nationaux.

Une mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie

Hypothèses d'évolution pour 2020 de la masse des rémunérations (en valeur)

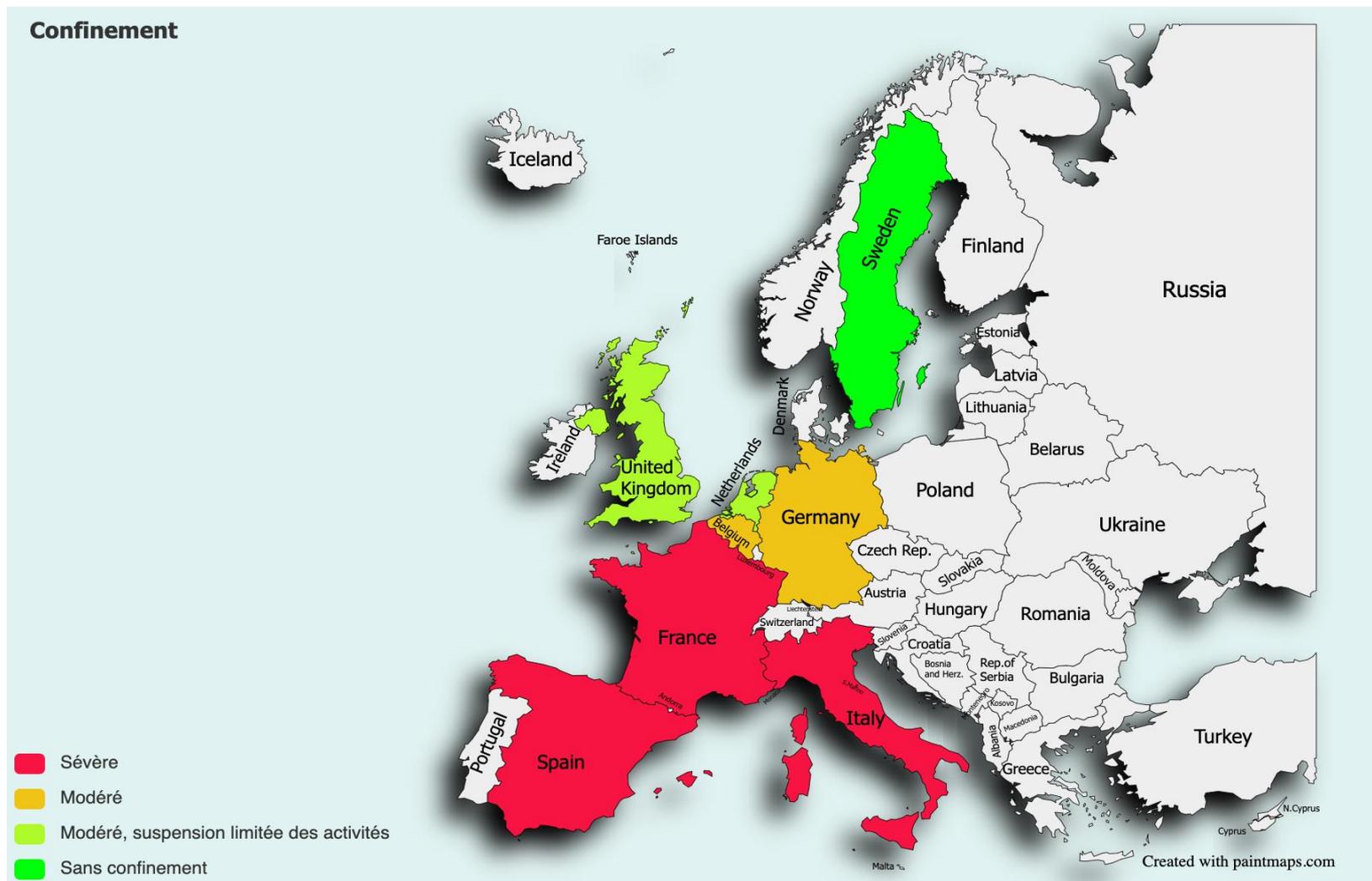


Sources : audition de G. Darmanin à l'Assemblée Nationale (02/06/2020) et hypothèses SG-COR

Projections économiques (données officielles nationales)

	Taux de croissance du PIB (en volume)		Date et source	
	2020	2021	Date	Source
Royaume-Uni	-12,8	nd	14 05 2020	Office for Budget Responsibility
France	-11,0	nd	10 06 2020	Ministère de l'économie
Belgique	-10,6	8,2	05 06 2020	Bureau Fédéral du Plan
Espagne	-9,2	6,8	30 04 2020	Ministère des affaires économiques
Italie	-8,3	4,6	08 06 2020	ISTAT
Allemagne	-7,1	3,2	05 06 2020	Deutsche Bundesbank
Pays-Bas	-6,4	2,9	08 06 2020	DeNederlandscheBank
États-Unis	-5,6	4,2	28 05 2020	Congressional Budget Office
Suède	-4,0	3,5	15 04 2020	Ministère des finances

Pandémie et mesures de confinement



Source : SG-COR d'après *Country Policy Tracker*, [OCDE](#)

Pays à confinement sévère

- Sévérité en termes de durée et de restrictions imposées (circulation et activité économique)
- Italie (55 jours), Espagne (31 jours), France (55 jours), Japon (plus tardivement et selon les préfectures, environ 45 jours)
- Confinement de l'ensemble de la population, sauf les travailleurs essentiels, avec **restriction contrôlée de liberté de circulation**
- Fermeture des écoles, collèges, lycées, universités
- Activité économique **restreinte aux activités essentielles** (santé, alimentation, transports essentiels) ou pouvant être réalisées par télétravail

Source : SG-COR d'après *Country Policy Tracker*, [OCDE](#)

Pays à confinement modéré

- États-Unis (selon les États, entre 24 jours – Mississippi – et 49 jours – Wisconsin) ; Belgique (53 jours) ; Allemagne (selon les Länder, 43 jours maximum) ; Pays-Bas (43 jours); Royaume-Uni (selon les nations, 46 jours maximum – Pays de Galles)
- Peu de restriction contrôlée de circulation interne, mais interdiction de rassemblements, règles de distanciation physique et port de masque dans les lieux publics
- Encouragement au confinement des personnes à risque
- **Fermeture des établissements scolaires**
- **Restriction d'activité économique modérée** : fermeture de commerces non essentiels, des restaurants et lieux accueillant du public en grand nombre (événements sportifs et culturels)

Source : SG-COR d'après *Country Policy Tracker*, [OCDE](#)

Pays sans confinement

- Canada
 - **Liberté de circulation interne pour tous**, respect des règles de distance physique
 - **Fermeture des établissements scolaires** (selon les provinces)
 - Pas ou peu de restriction d'activité (restaurants et bars, commerces non essentiels selon les provinces)
- Suède
 - Liberté de circulation interne pour tous, respect des règles de distance physique
 - **Pas de fermeture des établissements scolaires**
 - Pas de restriction d'activité, y compris événements accueillant du public, sauf grands rassemblements

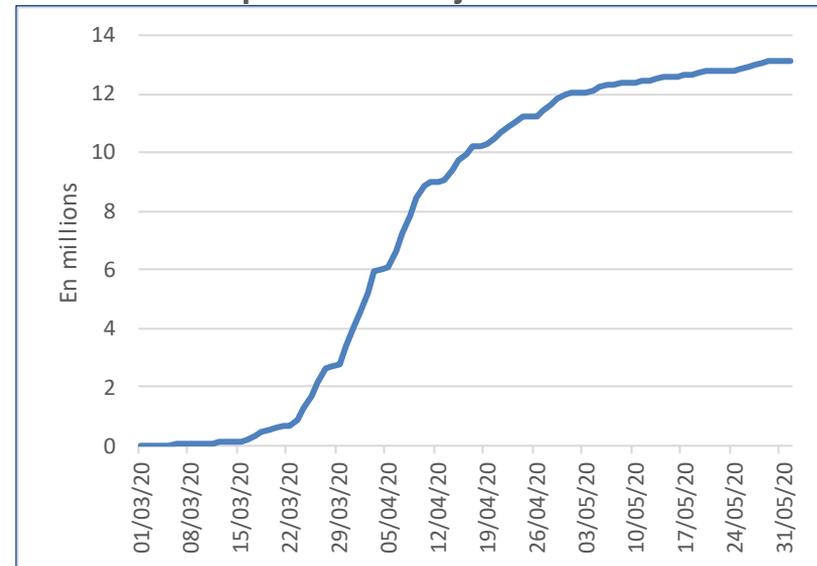
Source : SG-COR d'après *Country Policy Tracker*, [OCDE](#)

La crise COVID-19 et la constitution des droits à retraite

Un recours massif à l'activité partielle (ancien chômage partiel)

- **Extension du champ des bénéficiaires concernés du 1^{er} mars au 31 décembre :** salariés employés à domicile, saisonniers, salariés soumis à des horaires non conventionnels, etc. **et des heures indemnisées (prise en compte des heures supplémentaires structurelles)**
- **Indemnité égale a minima à 70% de la rémunération brute** dans la limite de 4,5 Smic (limite augmentée). Cette indemnité est exonérée des cotisations sociales mais reste assujettie à la CSG et la CRDS.
- Indemnité versée par l'employeur qui reçoit en contrepartie **une allocation équivalent à 100 % de l'indemnité versée jusqu'au 31 mai et 85% à partir du 1^{er} juin (hors entreprises faisant l'objet de restrictions administratives). Le financement est assuré par l'État et l'UNEDIC (à hauteur de 33 %)**

Salariés concernés par des demandes d'activité partielle au 2 juin 2020



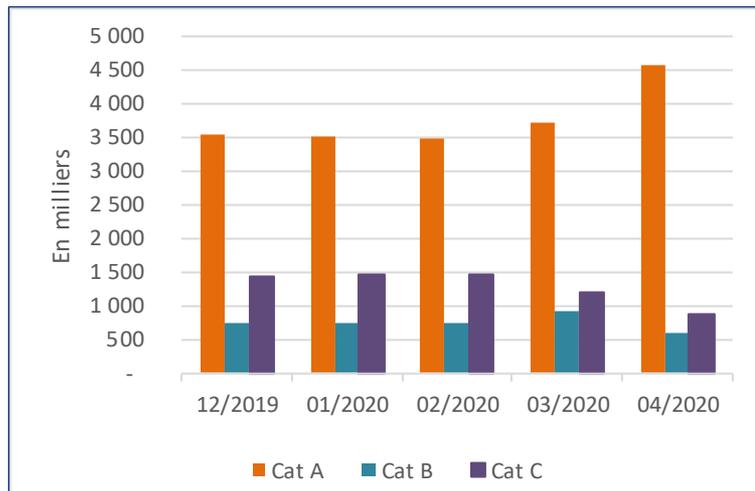
Selon la DARES, 1 million d'entreprises ont déposé une demande d'activité partielle depuis le 01/03/2020 pour 13,3 millions de salariés. Mais toutes les demandes n'ont pas systématiquement été chômées. En mars et en avril, entre 55 % et 60 % des salariés couverts par une demande d'autorisation ont effectivement été placés en activité partielle et ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation. Au total, la DARES estime qu'environ 8,6 millions de salariés seraient concernés par l'activité partielle en avril 2020.

Source : DARES, situation sur le marché du travail au 2 juin 2020

Une augmentation encore contenue du chômage

- Le nombre de chômeurs en catégorie A, B et C progresse de 200 000 personnes en avril.
- Cette hausse devrait plus nettement s'accroître dans les mois à venir, compte-tenu de la dégradation du contexte économique.

Nombre de chômeurs de catégories A, B et C

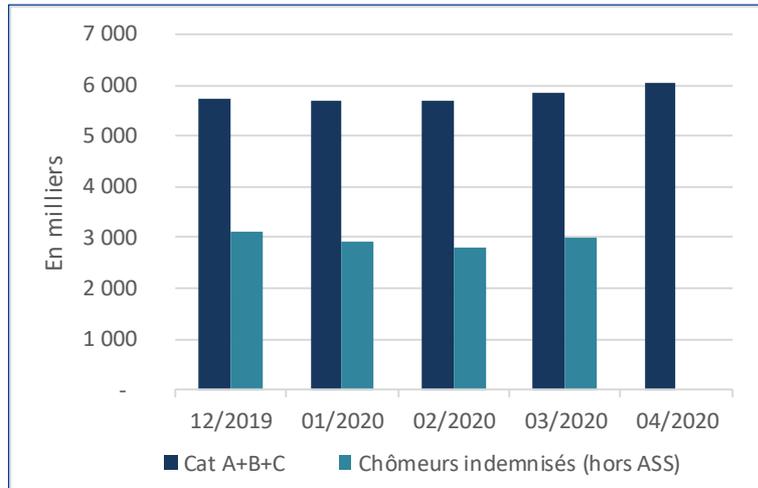


En avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (personnes sans emploi et tenues d'en rechercher un) progresse de 843 000 par rapport à mars pour s'établir à 4 575 500. Cette hausse est alimentée par les $\frac{3}{4}$ par les personnes inscrites en catégories B et C (personnes sans emploi en activité réduite). Au total, l'effectif des catégories A, B, C s'accroît de 209 300 au mois d'avril (soit +3,6 %).

Source : DARES, Focus sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en avril 2020

Assouplissement des règles d'indemnisation du chômage

Nombre de chômeurs indemnisés



Au T1 2020, environ 3 millions de personnes perçoivent une indemnité de chômage (ARE, AREF et CSP), soit environ 50 % des chômeurs en catégorie A, B et C. Toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi tenues de rechercher un emploi ne sont pas forcément indemnisables : en septembre 2019, Pôle Emploi estimait qu'environ 70,5 % des chômeurs remplissaient les critères pour être indemnisés.

Les chômeurs en fin de droits peuvent en outre percevoir une ASS (allocation de solidarité spécifique) sous conditions de ressources (427 000 allocataires fin 2017).

- Prolongement de l'indemnisation des allocataires au titre de l'ARE en fin de droits entre le 1^{er} mars et le 31 mai et jusqu'au 31 août 2021 pour les intermittents
- Assouplissement des règles de calcul du SJR à compter de septembre 2020
- Report de la dégressivité des allocations pour les chômeurs dont le salaire mensuel brut était supérieur à 4 500 €

Validation des droits en cas de chômage ou d'activité partielle pour un salarié du secteur privé

	Chômage indemnisé	Chômage non indemnisé	Activité partielle
Validation de trimestres	OUI à partir de 50 jours	-6 trimestres en début de carrière ET 4 en cours de carrière après une période de chômage indemnisé ET - 20 trimestres si plus de 55 ans et 20 années de cotisation	OUI à partir de 50 jours <i>(Article 1^{er} quater A du projet de loi n° 420 adopté le 3 juin en 2^{ème} lecture à l'AN)</i>
Prise en compte dans le calcul du SAM	NON	Sans objet	NON
Attribution de points AGIRC-ARRCO	OUI sur la base du SJR	NON	OUI à partir de la 60 ^{ème} heure
Financement externe régimes de base	FSV	NON	FSV
Financement externe régimes complémentaires	Unédic + FSV (pour l'ASS)	Sans objet	NON

Quel impact de la crise sur les droits individuels des salariés du secteur privé ?

Un effet qui transite principalement par le salaire de référence et non par la durée validée

Impact du confinement en 2020 (avec retour à la situation « normale » ensuite)	2025	2030	2035	2040
Part de retraités au sein du flux dont la pension est diminuée d'au moins un euro	21%	24%	24%	25%
Variation relative de leur pension moyenne (régimes de base LURA)	-0,8%	-0,7%	-0,6%	-0,5%
Variation de masses de prestations versées (droits directs régimes de base LURA) M€ constants 2017	-60	-157	-235	-296

Source : CNAV, modèle Prisme

Hypothèses retenues (fin avril 2020) :

- IJ maladie : 1 million de personnes pour une durée de 4 semaines.
- IJ personnes vulnérables : 300 000 personnes pour une durée de 10 semaines
- Activité partielle : 8 millions (6,5 millions pendant 8 semaines, 500 000 pendant 12 semaines, 500 000 pendant 16 semaines et 500 000 pendant 20 semaines) + 2 millions de salariés pour garde d'enfants.

Des impacts importants pour les non-salariés

- Selon l'OFCE, environ 250 000 non-salariés seraient directement touchés par les fermetures administratives (secteurs de la restauration, commerce de détail, culture, dentistes, vétérinaires, etc.)
 - Un nombre beaucoup plus important serait impacté par la baisse de l'activité
 - Du fait de la nature de leur activité, les non-salariés ne sont pas concernés par l'activité partielle et le chômage
- Malgré des aides monétaires directes versées par leurs caisses de retraite complémentaire (notamment RCI, CIPAV, CARCDSF, CARPV) et par le fonds de solidarité mis en place par l'État et les régions, l'impact de la crise sur l'acquisition de droits risque d'être beaucoup plus élevé pour les non-salariés que pour les salariés

Quelles conséquences de la crise sur le système de retraite français en 2020 ?

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Les dépenses du système de retraite seraient moins élevées que prévu en Md€ (d'un peu plus de 500 millions d'euros, soit -0,2 %)

	Md€	
	2019	2020
- Novembre 2019	331,8	340,7
- Juin 2020	332,0	340,2
Écart nov2019-juin2020	+ 0,2	- 0,5

- Baisse du nombre de retraités : $\approx - 0,15 \%$
- Quasi-stabilité de la pension moyenne

*Note : estimation hors effets reports des décès de bénéficiaires de droits directs sur les prestations de réversion
Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR*

Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Les dépenses du système de retraite seraient moins élevées que prévu en Md€ (d'un peu plus de 500 millions d'euros, soit -0,2 %)

... mais leur part dans le PIB progresserait fortement du fait de la baisse de la richesse nationale

	Md€		% du PIB	
	2019	2020	2019	2020
- Novembre 2019	331,8	340,7	13,7%	13,7%
- Juin 2020	332,0	340,2	13,7%	15,5%
Écart nov2019-juin2020	+ 0,2	- 0,5	- 0,0	+ 1,8

Note : estimation hors effets reports des décès de bénéficiaires de droits directs sur les prestations de réversion

Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR

Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

*Les ressources du système de retraite **diminueraient massivement en Md€...***

	Md€	
	2019	2020
- Novembre 2019	328,5	336,5
- Juin 2020	327,0	310,8
Écart nov2019-juin2020	- 1,5	-25,7

Note : hors reports et annulations de cotisations

Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR

Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative



Ces estimations sont réalisées hors reports et exonérations de cotisations annoncées

Des reports de cotisations (voire des annulations)

Des reports (ou échelonnements) de cotisations sociales sont possibles pour toutes les entreprises

- Accordés automatiquement pour les entreprises de moins de 5 000 salariés et sous réserve d'acceptation pour les entreprises de plus de 5 000 salariés
- Les reports pourront s'étaler jusqu'à 36 mois
- Estimation pour mars et avril : 15 md€, soit environ 6,7 Md€ pour la retraite

Une exonération totale de cotisations patronales annoncée et compensée par l'État

- Pour les petites entreprises (jusqu'à 250 salariés pour les secteurs tourisme, hôtellerie, culture, événementiel et jusqu'à 10 salariés pour ceux fermés jusqu'au 11 mai comme les coiffeurs)
- Estimation : 3 md€, soit environ 1,3 Md€ pour la retraite
- Sans impact pour les droits individuels

Pour certains professionnels libéraux, une prise en charge partielle ou totale des cotisations retraites des régimes de base et complémentaires (CIPAV, vétérinaires) ou un allègement des barèmes forfaitaires (CNBF)

Sources : communiqué de presse du gouvernement n°2135-1018 du 24 avril 2020, discours d'É. Philippe au Sénat du 4 mai 2020, audition de G. Darmanin au Sénat du 22 avril 2020 et sites des caisses de retraite complémentaires

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Les ressources du système de retraite diminueraient massivement en Md€... mais leur part dans le PIB serait plus élevée

	Md€		% du PIB	
	2019	2020	2019	2020
- Novembre 2019	328,5	336,5	13,6%	13,6%
- Juin 2020	327,0	310,8	13,5%	14,1%
Écart nov2019-juin2020	- 1,3	-25,7	- 0,1	+ 0,6

Note : hors reports et annulations de cotisations

Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR

Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative

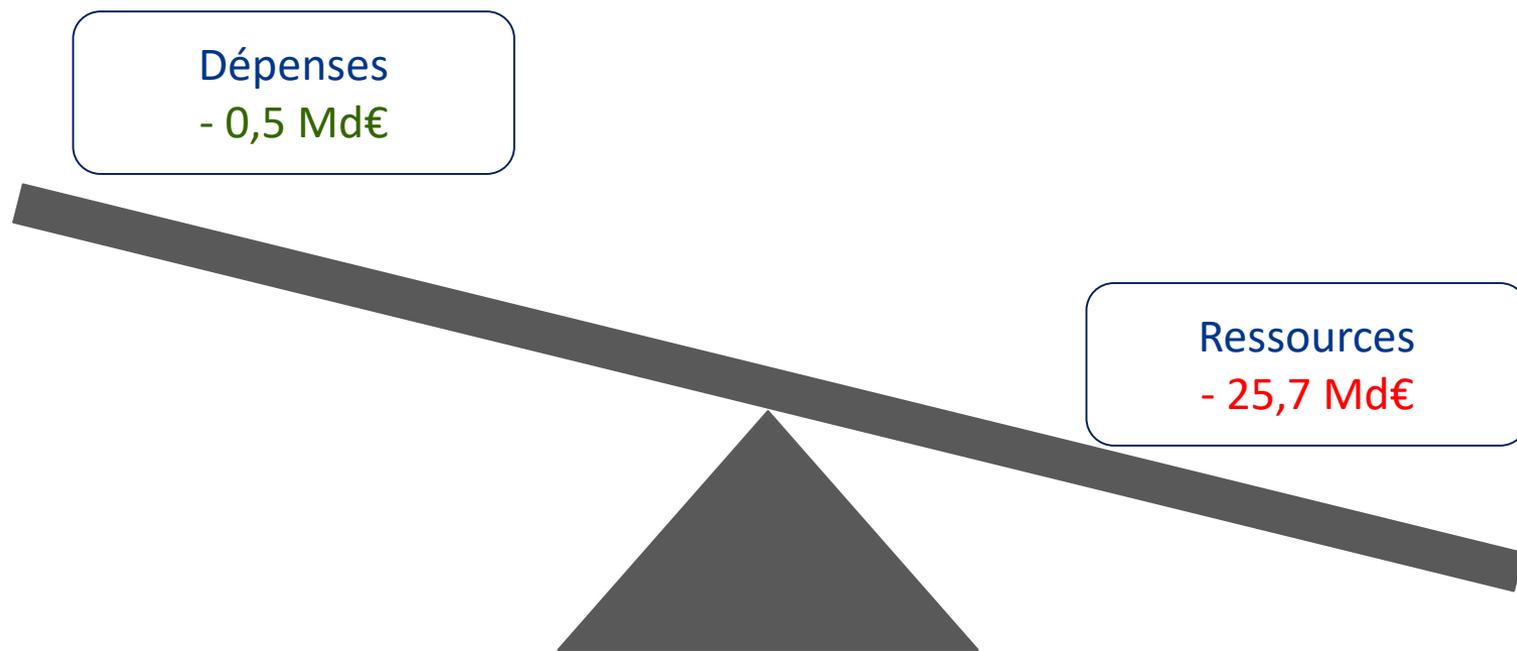
Pourquoi la part des ressources dans le PIB est-elle plus élevée ?

1/ La part des rémunérations dans le PIB augmenterait sensiblement en 2020 (de 44,2 % à 44,7 %) car la masse des rémunérations diminuerait moins en valeur que le PIB (8,5 % contre 9,7 %).

2/ La part des traitements indiciaires des régimes équilibrés dans la masse totale des rémunérations progresserait entre 2019 et 2020 (de 11,3 % à 12,4 %), les ajustements portant sur le secteur privé.

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Le solde du système de retraite se dégradera très fortement en 2020



Note : estimation hors effets reports des décès de bénéficiaires de droits directs sur les prestations de réversion et hors reports et annulations de cotisations

Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Le solde du système de retraite se dégradera fortement en 2020

	Md€		% du PIB	
	2019	2020	2019	2020
- Novembre 2019	-3,4	- 4,2	-0,2%	-0,2%
- Juin 2020	-4,2	- 29,4	-0,2%	-1,5%
Écart nov2019-juin2020	-0,8	- 25,2	0,0	- 1,2

Note : estimation hors effets reports des décès de bénéficiaires de droits directs sur les prestations de réversion et hors reports et annulations de cotisations

Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR

Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative

Ce solde financier du système de retraite ne prend pas en compte la dette déjà accumulée par certains régimes, ou transférée à la CADES par le passé, ni, à l'inverse, les réserves détenues par d'autres régimes ou par le Fonds de réserve pour les retraites.

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Les effets de la crise seraient très différents selon les régimes

Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative

	Ressources	Dépenses	Solde
Salariés du privé			
- Novembre 2019	232,0	234,4	-2,4
- Juin 2020	206,9	234,1	- 27,2
Écart nov2019-juin2020	- 25,1	-0,3	- 24,8
Non-salariés			
- Novembre 2019	17,0	16,8	0,2
- Juin 2020	16,1	16,8	-0,7
Écart nov2019-juin2020	-0,9	0,0	-0,9
Régimes de la fonction publique			
- Novembre 2019	81,7	82,4	-0,8
- Juin 2020	81,7	82,3	-0,5
Écart nov2019-juin2020	0,0	-0,1	0,2
Régimes spéciaux			
- Novembre 2019	20,3	20,3	0,0
- Juin 2020	20,2	20,3	-0,1
Écart nov2019-juin2020	-0,1	0,0	-0,1

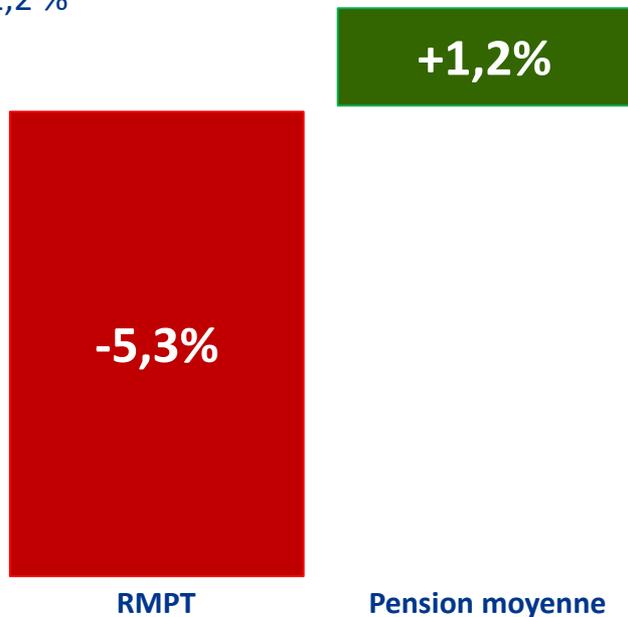
Note : estimation hors effets reports des décès de bénéficiaires de droits directs sur les prestations de réversion et hors reports et annulations de cotisations. Dépenses et ressources yc transferts entre régimes.

Sources : DSS (comptes 2019), régimes complémentaires (comptes 2019) et calculs SG-COR

Quelles conséquences sur le niveau de vie relatif des retraités ?

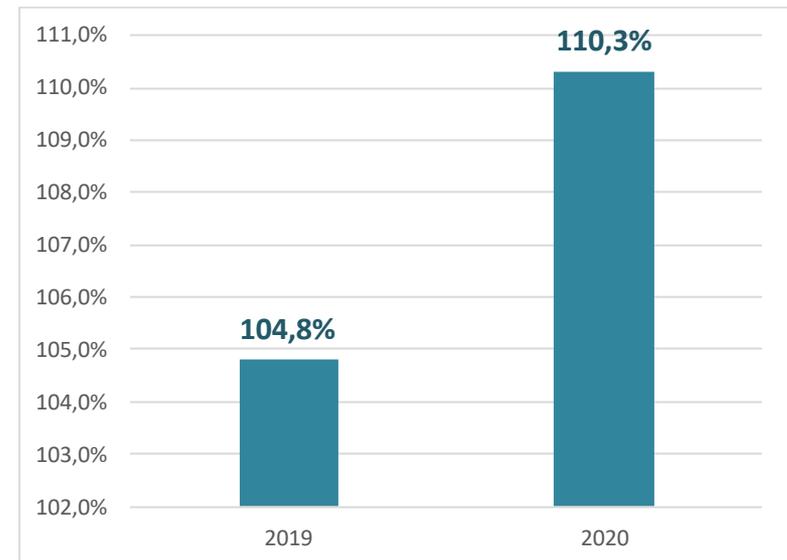
Estimation provisoire au 11 juin 2020, susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative

- La rémunération moyenne nette baisserait de 5,3 % entre 2019 et 2020
- La pension moyenne nette serait en hausse de 1,2 %



Sources : hypothèses SG-COR

- Le niveau de vie des retraités relativement à celui de l'ensemble de la population serait en hausse, passant de 105 % en 2019 à 110 % en 2020.



Sources : INSEE, DGFIP et projections SG-COR

Quelles conséquences sur le système de retraite ?

Des effets inattendus sur les demandes de liquidation

- Demandes de retraite de droits directs :

- Les demandes baissent entre 20 % et 25 % par rapport à 2019 à la CNRACL, à l'IRCANTEC, dans le régime de la FPE et à l'AGIRC-ARRCO. La CNAV, quant à elle, estime qu'environ 27 000 dossiers n'auraient pas été déposés par rapport à ce qui était attendu en projection.
- Cette baisse pourrait refléter un changement de comportement : les assurés décaleraient leur départ du fait du confinement.
- Elle pourrait aussi être imputée à la mise en place de la demande unique de retraite (DUR) en 2019 qui avait considérablement augmenté les flux en 2019 et à des évolutions démographiques sous-jacentes.

- Demandes de droits dérivés :

- Les demandes ne sont pas possibles en ligne dans certains régimes (CNRACL, IRCANTEC) mais se font par téléphone. Elles n'ont donc pas pu être effectuées car les agents étaient à l'arrêt.
- La CNAV estime qu'environ 14 000 dossiers n'auraient pas été déposés (dont 4 000 liés à la surmortalité COVID-19).

Quelles mesures prises à l'international pour le système de retraite face à la crise sanitaire ?

En matière de retraite, plus de mesures prises du côté des ressources que du côté des dépenses

- Comme en France, les mesures prises en matière de retraite ont eu pour objectif **d'amortir les effets récessionnistes** de la crise sanitaire
- Mesures prises :
 - affectent les cotisations : réductions, suspensions, reports
 - sur une période en général limitée : entre mars et juin 2020, parfois jusqu'à fin 2020

Du côté des ressources à l'international

- Des mesures portant sur les cotisations sociales
 - **Exonérations** : Allemagne, Belgique (totale ou partielle, pour les indépendants, sous conditions), Espagne (totale ou partielle selon la taille des entreprises), Royaume-Uni (plans de pension à adhésion automatique, au-delà du taux minimal de 3%)
 - **Reports** : Belgique (régime des salariés), France, Italie, Pays-Bas (plans de pension professionnels)
- Pour des durées plus ou moins longues
 - De l'ordre de 3 mois : France, Italie, Belgique pour les exonérations totales des indépendants, Espagne ; Pays-Bas (de 1 à 2 mois selon les secteurs), Royaume-Uni (4 mois)
 - Jusqu'à la fin de l'année 2020 : Allemagne, Belgique pour les cotisations salariés et les reports de cotisation des indépendants

Du côté des prestations, dans les régimes en capitalisation

- La crise sanitaire a entraîné une chute des cours des actions, et une augmentation de leur volatilité, mais n'a pas eu d'incidence sur le marché des obligations pour l'instant (stabilité des taux d'intérêt)
- La capacité des fonds de pension à préserver le niveau des pensions versées aux retraités dépendra de la composition de leur actif (part relative des actions et des obligations)
- Pour les régimes en capitalisation à prestations définies
 - Les prestations versées aux retraités ne sont pas modifiées à court terme (engagement du fonds de pension)
 - Mais la baisse de la valeur de l'actif des fonds de pension entraîne un sous-provisionnement que les fonds devront combler sauf reprise rapide des valeurs actions

Des mesures spécifiques pour les retraits dans les fonds de pension à cotisations définies

- Dans certains pays, les instances de régulation ont assoupli les règles de retrait anticipé sur l'épargne accumulée par les salariés
 - Espagne : possibilité de retrait en cas de chômage ou de cessation temporaire d'activité, pour une durée maximale de 6 mois
 - États-Unis : suspension des pénalités de retrait anticipé, dans la limite de 100 000 USD de retrait
- Dans d'autres pays, les instances de régulation ont protégé les épargnants contre le risque de retirer leurs fonds dans une période baissière
 - Canada : réduction de 25 % du seuil minimal de retrait sur les Fonds enregistrés de revenu de retraite (exemple : si un plan prévoit que l'affilié peut retirer au minimum 12 000 CAD en 2020 en franchise d'impôt, il ne pourra retirer que 9 000 CAD)
 - Royaume-Uni : report de 3 mois du droit de retrait

Mesures envisagées dans les régimes en répartition

- La crise sanitaire aura un impact sur le niveau de vie des retraités dans les régimes publics obligatoires en répartition
- Cet impact dépend des modalités d'indexation des pensions
 - Si les pensions (à la liquidation et/ou liquidées) sont indexées sur les salaires, alors la baisse anticipée de la rémunération moyenne par tête entraînera une baisse des pensions
 - Si les pensions sont indexées sur les prix, et compte tenu des prévisions d'inflation, les pensions ne baisseront pas en valeur nominale
- Deux pays (Royaume-Uni, Suède) envisagent de modifier les règles d'indexation, pour faire participer, au moins partiellement, les retraités au financement des effets de la crise sanitaire

Modalités d'indexation (rappel)

	Revalorisation des droits en cours de carrière	Revalorisation des pensions liquidées
Allemagne	Salaires nets de cotisation retraite <i>un facteur, lié au rapport démographique, peut être appliqué jusqu'au gel de la valeur du point de retraite</i>	
Belgique	Prix	
Canada	Salaires	Prix <i>une procédure, lié à la situation financière du régime à long terme, peut induire un gel des pensions jusqu'au retour à l'équilibre</i>
Espagne	Prix valeur nominale pour les deux dernières années d'activité	Évolution des recettes, des dépenses et situation financière à court terme du régime <i>la revalorisation ne peut être inférieure à 0,25 % en nominal ; ni excéder 0,5 % en réel</i>
États-Unis	Salaires	Prix
Italie	PIB	Prix
Japon	Salaires	Prix <i>un facteur, lié au rapport démographique, peut être appliqué jusqu'au gel des pensions</i>
Pays-Bas	-	Discrétionnaire mais le plus souvent autour du salaire
Royaume-Uni	-	Max (prix ; salaires ; 2,5 %)
Suède	Salaires <i>et mécanisme d'équilibrage lié à la situation financière du régime</i>	Salaires – 1,6 % (réel) <i>un facteur, lié à la situation financière du régime à long terme, peut être appliqué, sans limite d'effet</i>

Source : SG-COR à partir de législations nationales

Deux pays envisagent de modifier les règles d'indexation des pensions de base

Pays	Dispositif	Mesure	Durée/ période
Royaume-Uni	Pension publique (<i>State Pension</i>)	Révision envisagée de l'indexation de la pension : abandon de l'indexation de 2,5%, pour ne retenir que Max (salaires, prix)	
Suède	Pension de base en répartition	Mesure projetée : indexation de -1,5% (au lieu de +0,3%)	En 2021 (clause de rendez vous en juillet 2020)

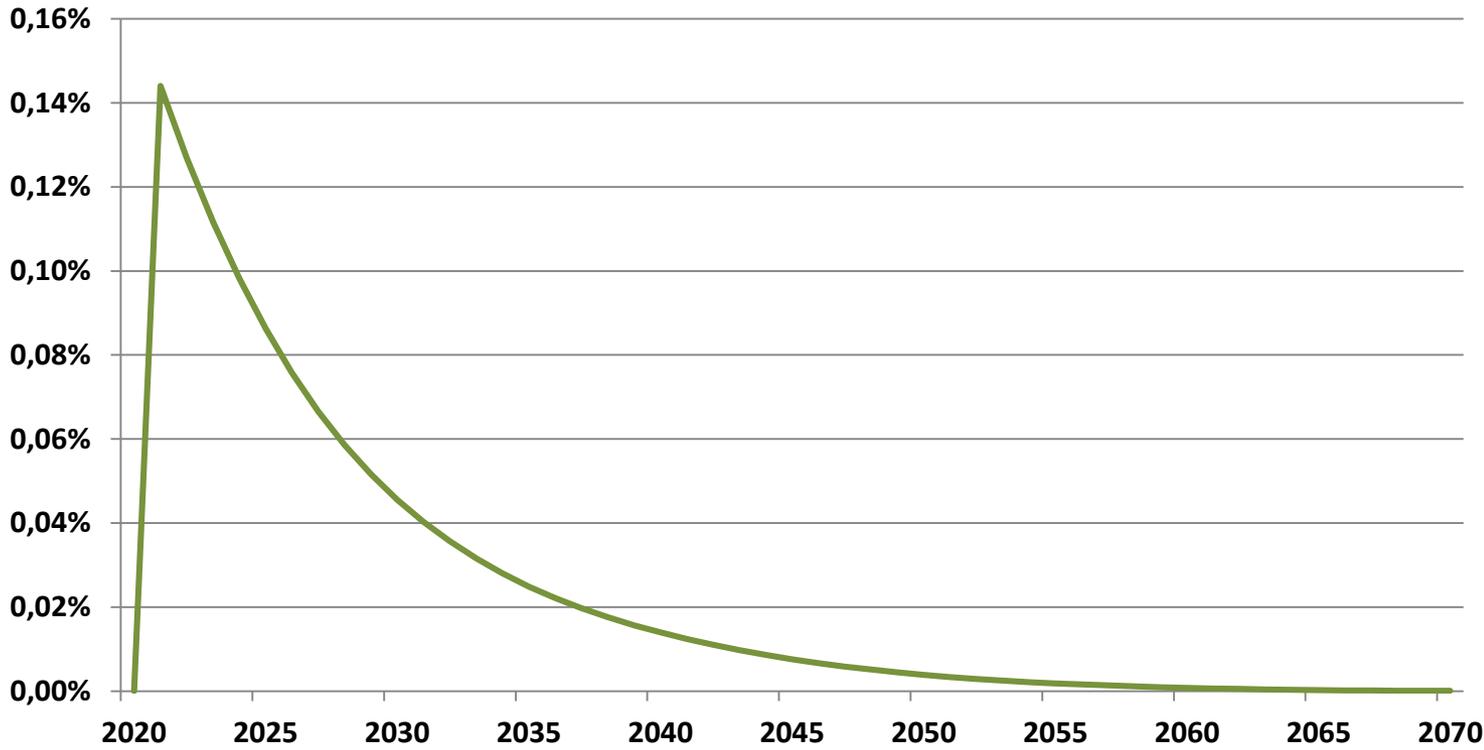
Source : Pensions Policy Institute, [briefing note 120](#), mai 2020 pour le Royaume-Uni ; [site](#) de l'agence des pensions pour la Suède

Quelles évolutions envisageables après 2020 ?

Des projections à prendre avec de grandes précautions

- Il est particulièrement difficile à ce stade de se projeter dans l'avenir, faute de repère historique
- Il est seulement possible de fournir quelques ordres de grandeur sur la base de scénarios illustratifs à vocation pédagogique

Projection de la part de retraités disparus (sur la base de la surmortalité observée au 25 mai)



Source : calculs SG-COR

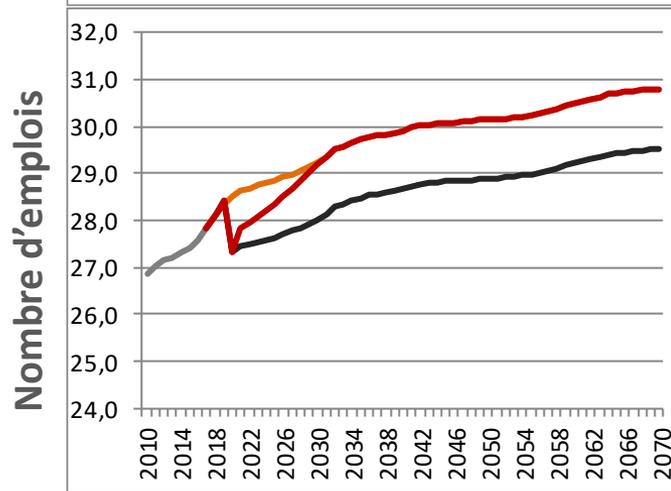
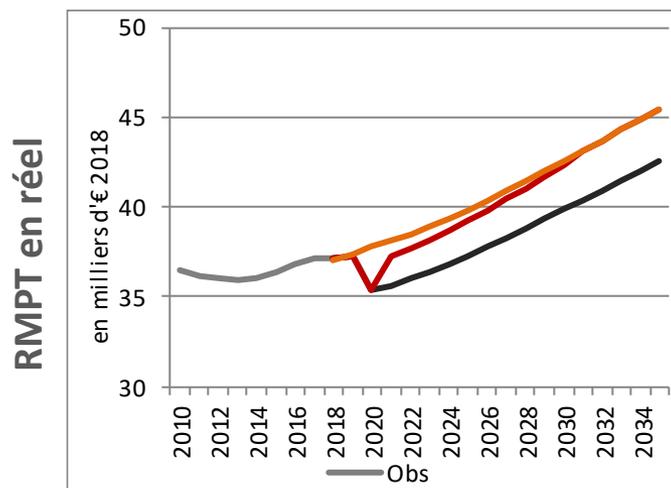
Quelles hypothèses économiques après 2020 ?

Afin d'illustrer l'importance de l'ampleur du rebond sur les projections du système de retraite, deux hypothèses polaires sont envisagées à des fins pédagogiques et illustrées sur le **scénario 1,3 %** :

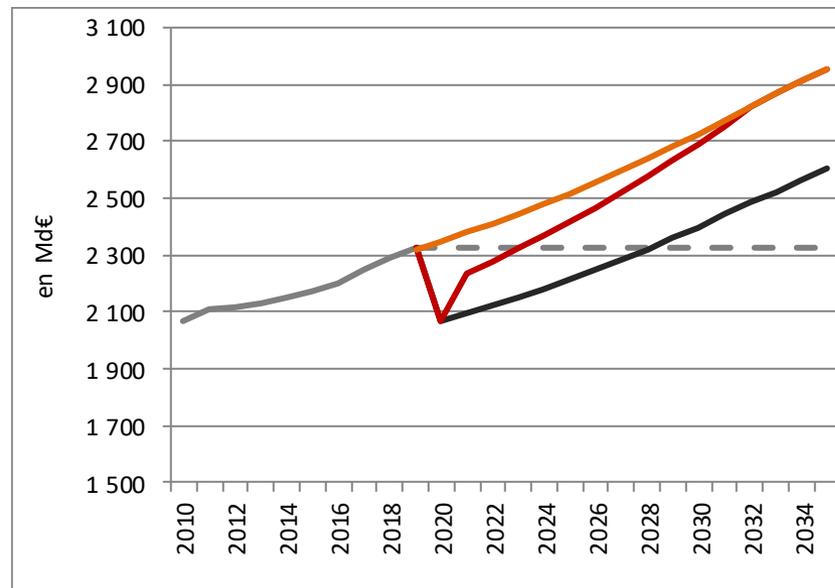
- Un scénario sans rebond où la richesse nationale est durablement affectée par la crise : le PIB ne retrouve jamais son niveau d'avant crise (aucun rebond, reprise du scénario 1,3 % dès 2021)
- Un **scénario avec rebond** où le PIB retrouve la trajectoire envisagée avant crise en 2032 (avec un rebond en 2021 égal à 75 % de la perte de 2020 – *moyenne FMI/CE*)

Les projections sont réalisées pour les dépenses de retraite à partir du modèle Destinie de l'INSEE et sur la base de ces hypothèses.

Quelles hypothèses économiques après 2020 ?



PIB en volume

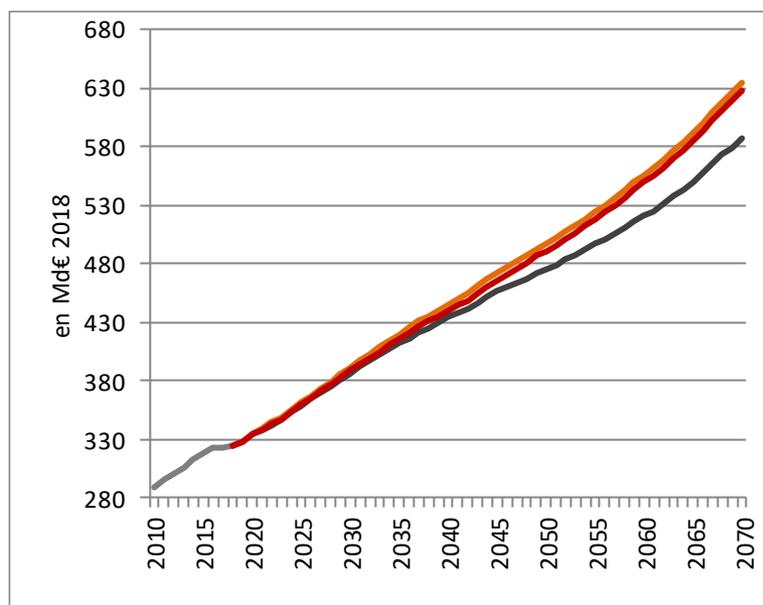


— Obs — Jun 2020 - Scénario sans rebond — Jun 2020 - Scénario avec rebond — Novembre 2019 - Scénario 1,3%

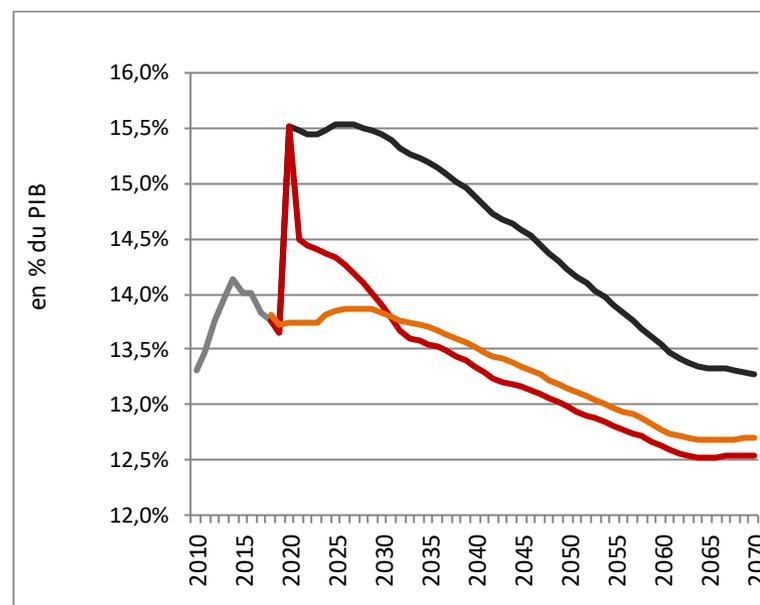
Source : hypothèses SG-COR

Les dépenses du système de retraite

En milliards d'euros 2018



En % du PIB

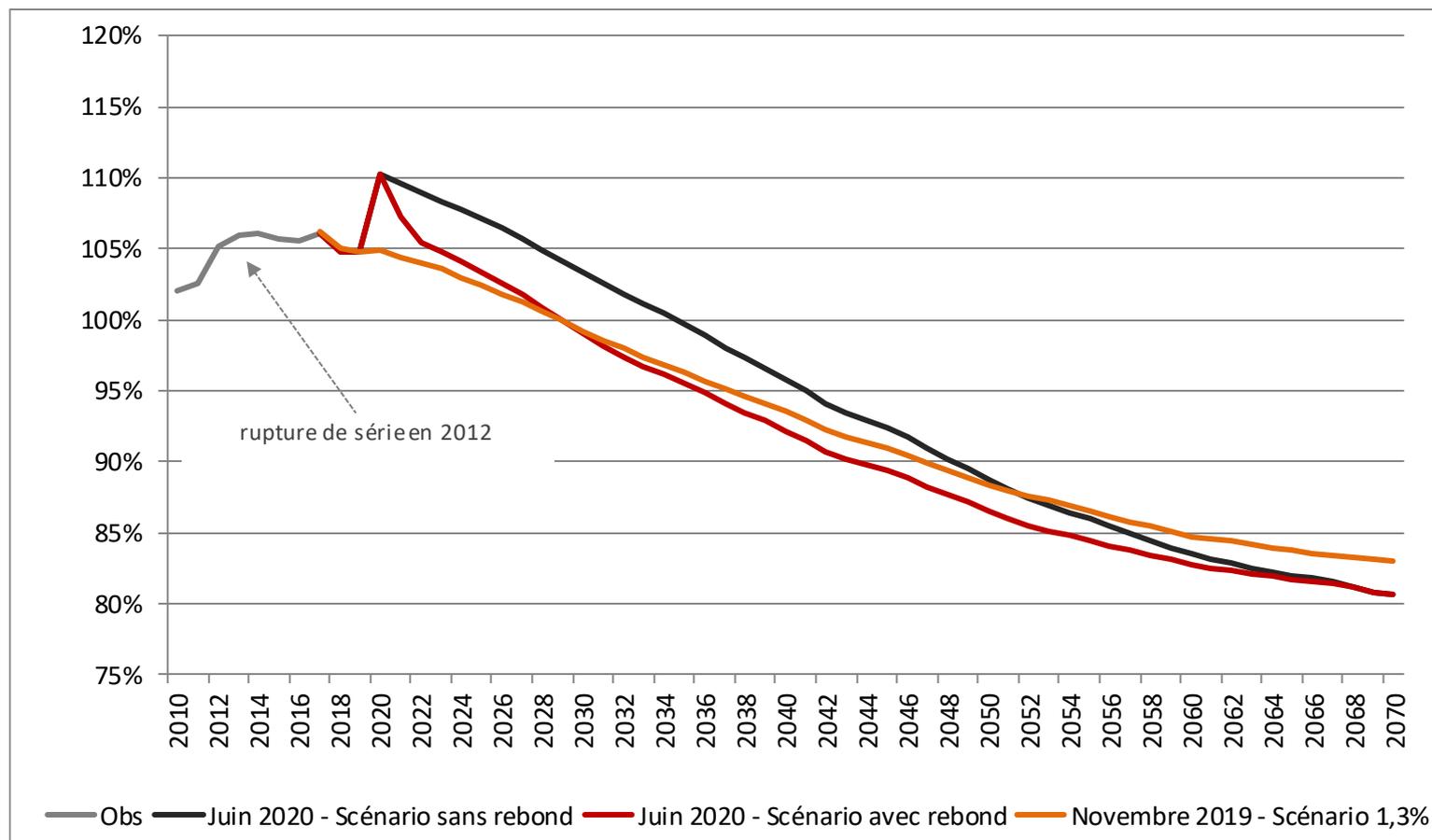


— Obs
 — Juin 2020 - Scénario sans rebond
 — Juin 2020 - Scénario avec rebond
 — Novembre 2019 - Scénario 1,3%

Sources : Calculs SG-COR à partir de INSEE, Destinie

Le niveau de vie des retraités

Rapport entre le niveau de vie des retraités et celui de l'ensemble de la population



Sources : Calculs SG-COR à partir de INSEE, Destinie



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)